

Plan de protection Delémont-Hollywood

Préambule

L'Université d'été du cinéma suisse (UECS) qui organise le festival Delémont-Hollywood (DH ci-après) a pris connaissance des risques et des recommandations actuelles dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

Ce document vise à expliciter les mesures pour l'organisation des séances scolaires de DH dans les cinémas partenaires.

Le risque de transmission doit être minimisé en appliquant le présent plan de protection. Pour le surplus, les dispositions du Concept de protection pour les cinémas en Suisse établi par ProCinema sont applicables.

Principes de base

Accès exclusif aux écoles

L'accès à la salle de projection est exclusivement réservé aux collaborateurs salariés et bénévoles de DH (ci-après les collaborateurs), ainsi qu'aux élèves et enseignants des classes inscrites.

Un contrôle rigoureux est assuré à l'entrée de la salle pour empêcher tout accès du public ordinaire. Ceci, même s'ils portent un masque.

Distanciation

La distance requise entre deux personnes est de 1,5 mètre au minimum. Dans le Jura, les règles de distance ne s'appliquent pas aux élèves et aux enseignants entre eux. Dans la mesure du possible et avec bon sens, elles sont respectées entre les collaborateurs de DH et le public scolaire.

Port du masque

Au cinéma, les collaborateurs de DH sont tenus de porter un masque facial. Ils renoncent aux poignées de main et aux contacts rapprochés, entre eux et avec les enfants.

Collecte des coordonnées

La collecte des coordonnées complètes de l'enseignant responsable et des collaborateurs de DH est garantie afin de soutenir l'autorité cantonale compétente dans la traçabilité d'éventuelles infections.

L'accès aux séances est strictement réservé aux élèves et enseignants des classes inscrites pour cette séance. À leur arrivée au cinéma, les collaborateurs de DH consignent leurs coordonnées à la caisse, identifient les personnes comme élèves et comme enseignants.

Hygiène

Les règles d'hygiène de l'OFSP actuellement en vigueur doivent être respectées. Les cinémas partenaires veillent à ce que désinfectant et savon soient en permanence à disposition des spectateurs ; à nettoyer régulièrement les surfaces de contact ; à disposer de suffisamment de poubelles pour les mouchoirs et les masques faciaux usagés.

En particulier, les collaborateurs de DH veillent à se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydro alcoolique ; ils évitent de se toucher les yeux, le nez et la bouche ; toussent et éternuent dans le creux du coude en l'absence de mouchoirs en papier ; après usage, jettent les mouchoirs en papier dans une poubelle et se lavent

Plan de protection 1.0 Delémont-Hollywood

soigneusement les mains. DH met gratuitement à leur disposition des masques faciaux et du désinfectant.

Personnes vulnérables

Les personnes particulièrement vulnérables ou en contact avec des personnes vulnérables dans leur cercle privé continuent de respecter les mesures de protection ordonnées par l'OFSP. L'UECS encourage ces personnes à renoncer à participer aux séances.

Personnes malades

Les personnes qui présentent des symptômes de maladie (fièvre, toux) ne sont pas autorisées à participer aux séances. Il en va de même pour les personnes ayant présenté de tels symptômes ou été en contact avec un cas testé positif à la COVID-19 au cours des 10 jours qui précèdent une séance.

Si, durant la projection, des symptômes sont constatés chez un participant ou un collaborateur bénévole ou salarié de DH, cette personne doit porter un masque facial et être immédiatement isolée du reste des participantes. Il est recommandé de consulter un médecin et de passer un test dans les plus brefs délais. En cas de résultat positif, le médecin cantonal décide d'éventuelles mesures de quarantaine applicables aux participants. Cas échéant, la communication de ces mesures est du ressort de l'UECS.

Déroulement des séances

Information aux participants

Le public scolaire est informé à l'avance des mesures prises et des comportements attendus par l'intermédiaire du site Internet www.delemont-hollywood.ch et par l'envoi de newsletters. Sur place, des affiches détaillant les recommandations en vigueur de l'OFSP sont placées à un endroit visible du public.

Arrivée et départ du cinéma

Les personnes accompagnant les élèves et les enseignants pour le transport ne peuvent pas accéder au cinéma ou à la salle quelle qu'en soit la raison. Ces restrictions s'appliquent même si ceux-ci peuvent présenter un certificat COVID et/ou portent un masque. Les projections sont strictement scolaires.

En cas d'utilisation des transports publics, les règles de comportement édictées doivent être appliquées.

Aux abords du cinéma, le port du masque est recommandé aux personnages extérieures. Au besoin, un collaborateur de DH veille à rappeler le respect des consignes.

Entrée dans le cinéma et le choix des places

Les collaborateurs de DH prennent soin de faire entrer les classes une à une dans le cinéma et d'éviter les attroupements aux abords du cinéma ou dans les lieux d'attente.

Caisses

Les enseignants, le collaborateur de DH et le projectionniste responsable s'entendent sur le décompte des entrées pour chaque groupe inscrit.

Pour la séance, une file unique peut être organisée. Dans tous les cas, si nécessaire, le marquage d'une file d'attente sera prolongé en plein air.

Une solution désinfectante pour les mains doit être mise à disposition des collaborateurs et du public à la caisse. Les surfaces et objets, en particulier s'ils sont utilisés ou touchés par plusieurs personnes, doivent être régulièrement nettoyés.

Plan de protection 1.0 Delémont-Hollywood

Espace d'attente

Il est important qu'aucun grand rassemblement de personnes ne se forme dans tous les espaces de mouvement et d'attente (foyers, couloirs, entrées, etc.). Les files d'attente doivent être évitées dans ces mêmes espaces.

Salle de projection

La participation aux séances de DH est réservée aux seules classes inscrites. Aucun public extérieur n'est admis. Les personnes n'appartenant pas à une classe inscrite ne sont pas autorisées à entrer dans la salle de projection, quelle qu'en soit la raison. Un contrôle d'accès rigoureux est ainsi assuré par les collaborateurs de DH à l'entrée de la salle de projection.

Dans le Jura, les élèves des écoles primaires et du secondaire 1 (soit de 1re à 11e année Harmos) ne sont tenus à aucune mesure sanitaire. Les enseignants des écoles primaires et du secondaire 1 n'ont pas à présenter de certificat COVID, ni à porter de masque.

Dans le Jura, les élèves et les enseignants des écoles du secondaire 2 n'ont pas à présenter de certificat COVID, ni à porter de masque.

Dans la salle de projection, les collaborateurs de DH veillent à limiter au maximum les déplacements des élèves et des enseignants une fois ceux-ci installés.

Sortie du cinéma

Les collaborateurs de DH rendent attentifs les enseignants à se coordonner pour sortir classe par classe de la salle puis du cinéma, en commençant par la classe ou le groupe le plus près de la porte de sortie en premier, jusqu'aux plus éloignés afin d'éviter les attroupements à la sortie et dans les lieux d'attente.